



**Certificat individuel Utilisation à titre professionnel des produits
phytopharmaceutiques » dans la catégorie
« OPERATEUR »**

Primo Certificat ou Renouvellement

TEST

| | |
|---|----------------------------------|
| Durée du test : 1h30 | Horaire et jour : à fixer |
| Responsable du test : Karine DEJEAN – Tél : 06 30 00 68 14 kd@raisonalpes.fr salariée de Raison'Alpes, Chargée de missions et Responsable de formation depuis 2014, animateur de formation « Certiphyto » depuis 2010 | |
| Libellé du public : Employés effectuant des traitements avec des produits phytopharmaceutiques sans avoir une action de décision | |
| Coût du test : 120 € HT (TVA 20%) soit 144 € TTC par personne | |

ORGANISATION DU TEST

| | | |
|--------------------------|---------------------------|--|
| 20 question | 8 questions | Réglementation et sécurité environnementale |
| | 8 questions | Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public |
| | 4 questions | Réductions de l'usage, méthode alternative |
| Seuil de réussite | 12 bonnes réponses | |

Les candidats ne validant pas les 12 bonnes réponses ne peuvent pas se réinscrire au test. Ils suivent le programme de formation du certificat postulé conformément à l'arrêté du 29 août 2016 (formation de 14h pour le primo certificat et 7h pour le renouvellement)

Modalité d'évaluation des acquis de la formation :

- remise d'une brochure permettant d'effectuer la démarche de demande de « Certiphyto »
- remise d'un bordereau de score permettant justifiant la validation ou l'échec du test
- présence obligatoire du candidat durant la totalité du test
- condition d'examen requis

DK/RA V2 2017 – 07